# PROFESSIONNELS AGRICULTEURS & ASSOCIATIONS

ADDENDUM AU 13/11/2025

## Vos tarifs au quotidien

## Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1er juillet 2025

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 01/07/2025. Il comprend les évolutions tarifaires de la rubrique Succession conformément à la loi n° 2025-415 du 13 mai 2025 visant à réduire et à encadrer les frais bancaires sur succession, applicables aux successions ouvertes par la banque à partir du 13/11/2025.



AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ





#### Succession



Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 13 novembre 2025 1.

Mineurs

Majeurs

Montant total des soldes des avoirs < 6 000 €

Montant total des soldes des avoirs > ou = 6 000 €

En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier<sup>2</sup>

Succession non complexe 3

Succession complexe 3

1% DU MONTANT TOTAL **DES SOLDES DES AVOIRS** DANS LA LIMITE DE 850 €



### Bon à savoir!

Le montant total des soldes des avoirs est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

- Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LEDS), livret dépargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du définit utilisée pour un useau professioned. défunt utilisés pour un usage professionnel.
- <sup>2</sup> En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.
- <sup>3</sup> En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la En application de la dice El 312-144 i du code monetaire et innancier, les opérations liees à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes : - en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants.

- en cas de présence d'un contra de crédit immobilier en cours à la date du décès,
  en cas de présence d'un contra de crédit immobilier en cours à la date du décès,
  en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
  en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer, - en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou
- d'un héritier à l'étranger).



Document informatif à vocation non-publicitaire

Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 4, rue Louis Braille - 35136 Saint Jacques de la Lande – 775 590 847 RCS Rennes. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 023 057 (www.orias.fr.) Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 3502 2021 000 000 001 délivrée par la CCI d'Ille-et Vilaine, 2 bénéficiant de la Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue la Boétie 75008 Paris. Identifiant Unique CITEO: FR234290\_01ZVJG